

La domotique regroupe l'ensemble des systèmes automatisés dans le bâtiment. Les professionnels de la construction parlent quant à eux des "courants faibles".

Les contrôles de l'environnement: définition
Les contrôles de l'environnement offrent aux personnes handicapées la possibilité d'effectuer les tâches nécessaires à la maîtrise de leur environnement. Ils permettent d'actionner à distance divers appareils électriques ou téléphoniques - ascenseur, motorisation de la fenêtre, de la porte, chaîne hi-fi, interphone, lampe, lit électrique, téléphone, télé-alarme, télévision, tourne-page électrique...

Selon les modèles, la commande à distance se fait par un clavier à petites touches, une manette, un contacteur, à la voix, au souffle, etc, selon les possibilités de l'utilisateur. Ces télécommandes peuvent être fixes, portatives ou embarquables sur un fauteuil roulant électrique.

A noter le développement des systèmes mixtes, associant contrôle de l'environnement et micro-ordinateur. Ces systèmes ont l'avantage d'intégrer l'accès à l'informatique pour les personnes handicapées.

D'autre part, des commandes de fauteuils roulants électriques récentes intègrent des modules de commande domotique et informatique.

Le choix d'un contrôle de l'environnement

La majorité des utilisateurs de contrôles de l'environnement est atteinte d'un handicap important, notamment au niveau des membres supérieurs (maladies neuro-musculaires, tétraplégie, sclérose en plaque, infirmité motrice cérébrale...). La domotique est également beaucoup utilisée par les sourds et malentendants (voir p 16).

Compte tenu de leur coût et de la grande variété des modèles, une étude préalable est indispensable avant de choisir un tel matériel.

Le choix d'un contrôle de l'environnement

prendra en compte:

- l'infrastructure des lieux
- les possibilités motrices de l'utilisateur, à court et à long terme, en intégrant son mode de déplacement
- la localisation dans le logement des différents appareils à commander

- les besoins actuels et futurs de l'utilisateur (nombre et type d'appareils à commander)

Une connaissance des particularités de chaque modèle s'avère nécessaire pour déterminer le matériel le mieux adapté à une personne handicapée. Il est important de consulter pour cela un ergothérapeute.

Coût et remboursement

Les prix s'échelonnent de 1 000 F à 50 000 F selon le type de commande utilisé et les possibilités du contrôle de l'environnement. A cette somme s'ajoute le coût de l'installation du mode de transmission (câblage) et des effecteurs (motorisation de porte par exemple).

Ces matériels ne sont pas inscrits au T.I.P.S.*

de la Sécurité Sociale. Des aides financières peuvent être attribuées au titre des prestations extralégales de la Sécurité Sociale, ou au titre de subventions dans le cadre de l'aménagement du logement.

Voir page 18

Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires
Source : "Domotique et Autonomie" de Mieux Vivre Bretagne (voir encadré)